

23 mars 2023

NOTE DE SERVICE

DEST. : Maisons de retraite

EXP. : Jacqueline Cureton, sous-ministre adjointe, Politiques, programmes et partenariats stratégiques pour les aînés et l'accessibilité

Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité

OBJET : Mise à jour du Document d'orientation sur la COVID-19 du MSAA

Le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité (MSAA) a consulté le Bureau du médecin hygiéniste en chef afin d'intégrer d'importantes pratiques de prévention et de contrôle des infections dans les opérations de routine après l'état de pandémie. Ces discussions s'appuient sur les enseignements tirés au cours des dernières années et sur le nouvel « état stable » prévu de la COVID-19, où l'activité devrait fluctuer à un niveau de base.

Alors que ces discussions importantes sont en cours, le MSAA s'est aligné sur d'autres établissements d'hébergement collectif pour s'assurer que seuls les protocoles liés à la COVID-19 nécessaires sont en place pour protéger la sécurité des résidents. Par conséquent, le *Document d'orientation sur la COVID-19 : Maisons de retraite en Ontario* du MSAA a été révisé pour refléter les mesures préventives appropriées fondées sur des données probantes, tout en accordant la priorité au bien-être des résidents, en réduisant la charge de travail du personnel et en tenant compte des commentaires des exploitants.

Les mises à jour suivantes ont été apportées au *Document d'orientation sur la COVID-19 du MSAA* et entreront en vigueur à partir du **29 mars 2023** :

Port du masque : Bien que le port du masque à l'extérieur continue d'être recommandé pour le personnel, les étudiants et les bénévoles, le port du masque à l'extérieur pour les visiteurs et les résidents n'est plus recommandé. Les exigences en matière de port du masque à l'intérieur sont maintenues pour le personnel, les étudiants, les bénévoles et les visiteurs; toutefois, les visiteurs peuvent toujours retirer leur masque lorsqu'ils se trouvent dans la chambre d'un résident.

Dépistage : Les exigences en matière de dépistage passif pour toutes les personnes entrant dans la maison de retraite sont maintenues, mais le dépistage actif par la maison de retraite n'est pas requis. Les maisons de retraite doivent continuer à informer (p. ex. sur des panneaux) toutes les personnes entrant dans la maison de retraite qu'elles ne doivent pas entrer si elles se sentent malades, si elles présentent des symptômes ou si elles ont été testées positives à la COVID-19.

Distanciation physique : Pour favoriser la santé mentale des résidents et encourager les activités sociales, la distanciation physique n'est plus recommandée lors des rassemblements, des événements organisés, des repas en commun et des services récréatifs.

Évaluation quotidienne des symptômes des résidents : Les maisons de retraite doivent continuer à évaluer quotidiennement les symptômes de tous les résidents afin de déterminer si l'un d'entre eux présente des symptômes de la COVID-19. Afin de réduire la charge de travail des ressources et du personnel, la vérification de la température n'est recommandée que si le résident présente des symptômes, a été déclaré positif à la COVID-19 ou a été exposé à la COVID-19.

Absences des résidents : Le dépistage actif n'est plus requis pour les résidents qui reviennent d'une absence, quelle qu'elle soit.

Visites de maisons de retraite : Les visites en personne pour les résidents potentiels peuvent être offertes à tout moment, y compris pendant une éclosion; toutefois, les secteurs de la maison où des éclosions se sont produites doivent être évités. Les exploitants doivent consulter leur bureau de santé publique pour obtenir des conseils supplémentaires sur les meilleures pratiques à adopter en cas d'éclosion.

Nous vous remercions de votre soutien constant à la mise en œuvre de ces mesures importantes de prévention et de contrôle des infections dans les maisons de retraite, qui garantissent la sécurité et le bien-être du personnel et des résidents. Nous espérons que ces changements reflètent correctement les commentaires que nous avons reçus pour donner la priorité à la santé mentale des résidents et prendre en compte les contraintes de personnel dans le secteur. Si vous avez des questions supplémentaires, veuillez contacter notre équipe à l'adresse suivante : RHinquiries@ontario.ca.

Cordialement,

Document original signé par

Jacqueline Cureton
Sous-ministre adjointe

**Ministry for Seniors and Accessibility
Assistant Deputy Minister's Office**

777 Bay Street, Suite 601C
Toronto ON M7A 2J4
www.ontario.ca/seniors

**Ministère des Services aux
aînés et de l'Accessibilité
Bureau de la sous-ministre adjointe**

777, rue Bay, bureau 601C
Toronto, ON M7A 2J4
www.ontario.ca/personnesagees



- c. c. : Nancy Matthews, sous-ministre, ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité
D^{re} Barbara Yaffe, médecin hygiéniste en chef adjointe, Bureau du médecin hygiéniste en chef, santé publique
Jay O'Neill, directeur général et régistrateur, Office de réglementation des maisons de retraite
Cathy Hecimovich, directrice générale, Ontario Retirement Communities Association
Lisa Levin, directrice générale, AdvantAge Ontario